

230, Route du Pont de la Pyle - 39 260 MAISOD 03 84 42 32 46 - malrie@maisod.fr

## DELIBERATION N° S-2023-0010 DU CONSEIL SYNDICAL

## Séance du 12/07/2023

L'an deux mille vingt-trois le Conseil Syndical de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de la Présidente, Céline GROS.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 08

Présents: 07

Pouvoir(s): 1

Absents: 01

Nombre de suffrages

exprimés :

Pour: 07 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation 26/06/2023

Date d'affichage 27/06/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

25/07/2023

et publication du [

25/07/2023

Étaient présents :

Délégués de MAISOD, Delphine BARTHET (titulaire) et Céline GROS, Présidente, Délégués de MEUSSIA, Céline COLAS et Maxime BALLAUD (titulaire), Délégués de CHARCHILLA, Jérôme SMANIOTTO (titulaire), Délégués de COYRON, Olivier GAMBEY (titulaire)

Procuration(s): Joëlle FRANTZ à Jérôme SMANIOTTO

Étai(ent) absent(s):

Étai(ent) excusé(s) : Joëlle FRANTZ (titulaire), délégué de CHARCHILLA

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Delphine BARTHET

## AGENTS - Contrat de travail

Lucie DURAND : Renouvellement de contrat

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le contrat de travail de l'agent Lucie DURAND arrive à échéance et qu'il y a lieu d'échanger sur sa reconduction et sur la réduction du temps de travail hebdomadaire, de 10 heures initialement, suite à la décision de l'académie de fermeture de classe.

Madame la Présidente informe l'assemblée du souhait de Madame DURAND de continuer sa collaboration au sein du SIVOS en Sapey, malgré une baisse du temps de travail.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical du SIVOS en Sapey, décide de reconduire pour une durée d'une année le contrat de Madame DURAND pour un temps de travail d'une durée hebdomadaire de 7h.

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID: 039-253906291-20230712-S\_023\_0010-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé de les membres présents. Pour extrait partifié conforme.

La Présidente, Céline GROS